



Nos partenaires sur les départements :

En Corrèze



Dans la Vienne



Dans les Deux-Sèvres



En Charente



Présentation du CPCA Nord Nouvelle Aquitaine

ELEMENTS DE CADRAGE (1/2)



La notion de centre **ne doit pas être** comprise comme:

- ✓ Un dispositif centralisé qui abriterait toutes les places d'hébergement dédiées et regroupant toutes les activités sur un seul département.
- ✓ Un lieu unique à Limoges d'où partiraient toutes les actions à mettre en œuvre sur différents territoires.
- ✓ Une équipe rattachée à un seul employeur et qui interviendrait de la même manière sur tous les territoires.

ELEMENTS DE CADRAGE (2/2)



La notion de centre **doit être comprise** comme :

- ✓ Une aire géographique dans laquelle les actions du cahier des charges national sont co-construites de manière cohérente entre les partenaires conventionnés, dans le respect des actions déjà engagées et des particularités locales.
- ✓ Une coordination des actions sur l'ensemble des territoires d'intervention et l'élaboration de diagnostics partagés.
- ✓ Une mise en commun de pratiques professionnelles et d'outils entre les partenaires.

LE CPCA DANS LE CADRE DE CE PROJET (1/2)



Le CPCA c'est :

- ✓ **Une plateforme interdépartementale** couvrant les départements 16, 19, 23, 79, 86, 87.
- ✓ **Un espace de coordination** qui s'appuie sur l'expertise des professionnels présents en proximité et qui permet un renforcement des actions locales.
- ✓ La mise en œuvre sur tous les départements concernés:
 - **De parcours de prise en charge** adaptés aux auteurs de violences conjugales.
 - **D'outils de suivi** quantitatif et qualitatif des actions et de l'activité.

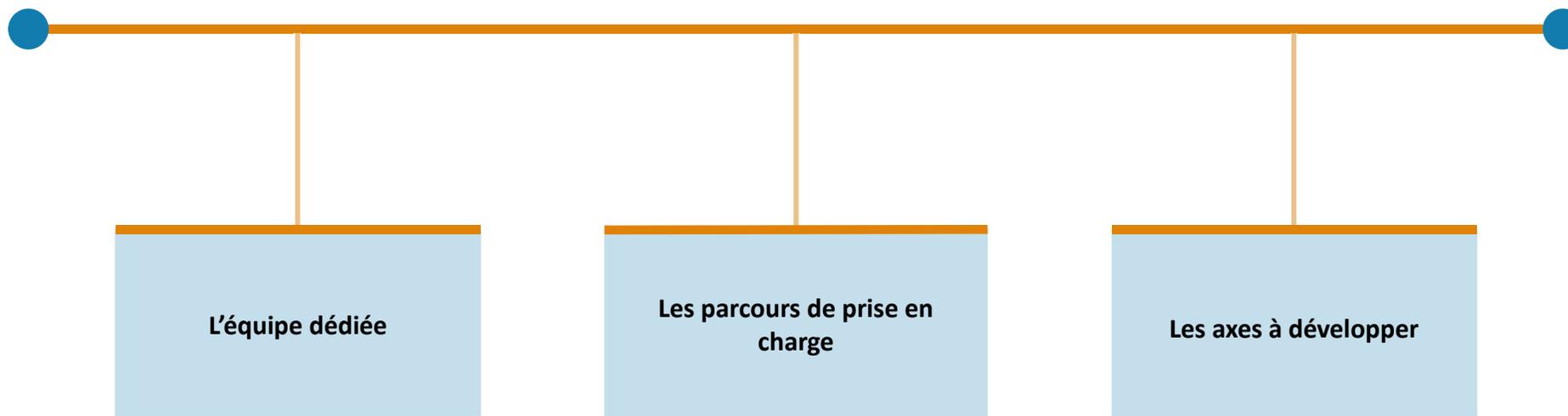
LE CPCA DANS LE CADRE DE CE PROJET (2/2)



LES OBJECTIFS DU CPCA

- **Renouveler, consolider, adapter** sur tous les départements concernés, l'offre d'accompagnement et de prise en charge des auteurs de violences conjugales.
- **Participer à la lutte contre les violences conjugales** en renforçant la prise en charge des auteurs sur tous les départements concernés.
- **Doter les tribunaux judiciaires et les SPIP** concernés de nouveaux moyens de réponse pour prévenir la récidive ou le passage à l'acte.
- **Créer une synergie entre les partenaires** des différents départements afin d'avoir une action coordonnées sur les territoires d'intervention du projet.

LE CPCA EN HAUTE-VIENNE : année 2020



Le CPCA en Haute-Vienne (1/3)

L'ÉQUIPE DÉDIÉE sur le 87

- Une Educatrice Spécialisée à temps plein,
- Une Assistante Sociale à mi-temps,
- Un(e) psychologue clinicien(ne) à mi-temps,
- Un(e) secrétaire à mi-temps,



La coordination de cette équipe sera assurée par un chef de service du pôle insertion logement de l'ARSL.

	Entretien d'évaluation	Module socle	Groupes de paroles ou entretiens individuels	Accompagnement soins-santé	Accompagnement socio-professionnel
E. S	X	X	X		
Psycho	X		X		
A. S	X			X	X
C. I. P					X

Le CPCA en Haute-Vienne (2/3)

LES PARCOURS DE PRISE EN CHARGE DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

❖ Plusieurs voies d'accès

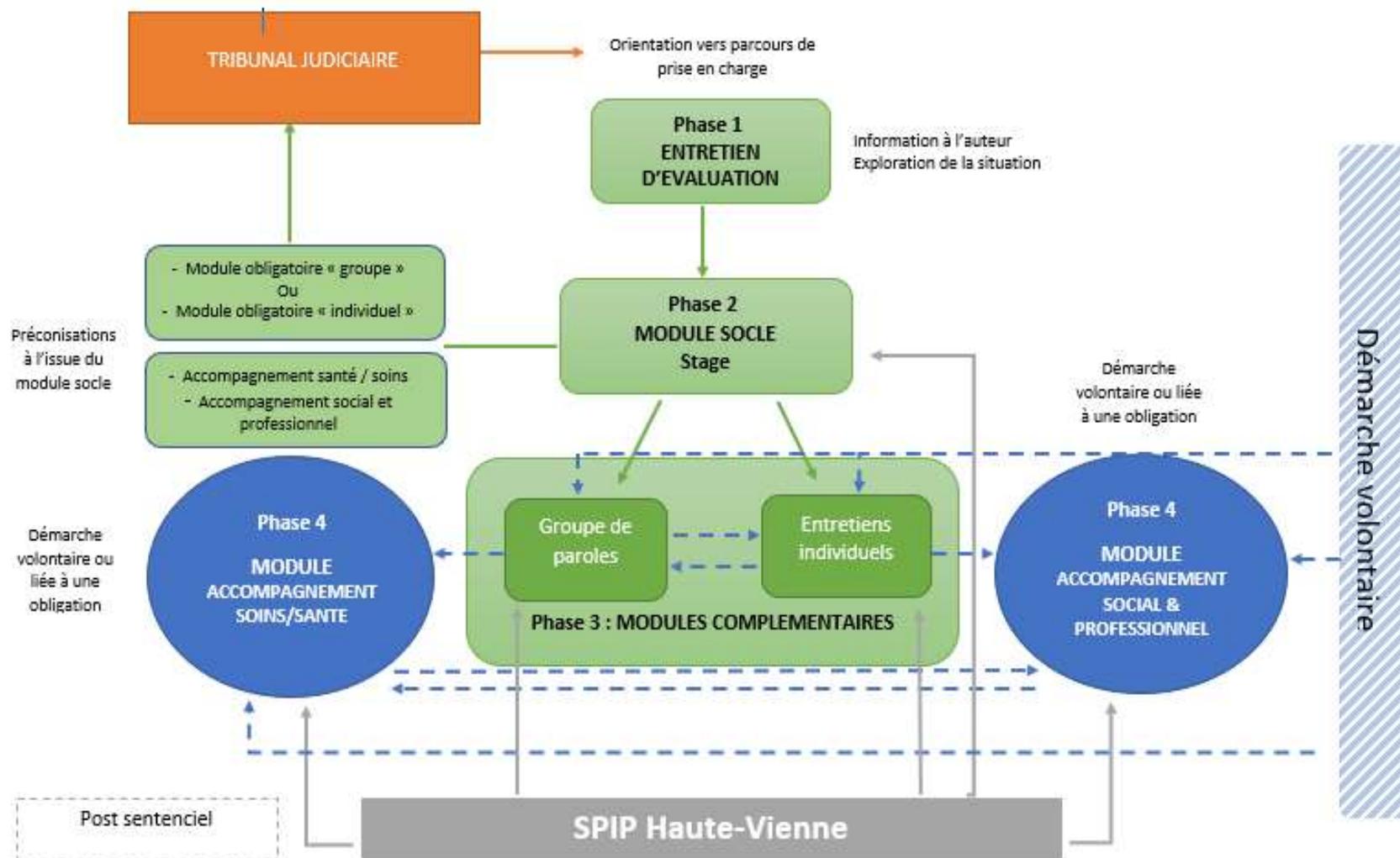
- Pré-sentenciel
- Post-sentenciel
- Démarche volontaire

❖ Différentes séquences

- ✓ **Phase 1:** entretien d'évaluation
- ✓ **Phase 2:** module socle (stage de responsabilisation/sensibilisation)
- ✓ **Phase 3:** modules complémentaires obligatoires en pré-sentenciel ou sur demande du SPIP
 - Groupes de parole
 - ou entretiens individuels.
- ✓ **Phases 4:** modules accompagnement (obligatoires ou volontaires)
 - soins/santé
 - Social et professionnel



ANNEXE 2 : PARCOURS DE PRISE EN CHARGE DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES.



Le CPCA en Haute-Vienne (3/3)

LES AXES À DÉVELOPPER EN TERMES DE PARTENARIAT



- ❖ Un engagement conventionnel des acteurs de la prise en charge (existants ou nouveaux).
- ❖ Le développement de la dimension médicale ou thérapeutique avec entre autres acteurs :
 - Le CH Esquirol (CMP judiciaire PINEL)
 - L'ANPAA
- ❖ La mise en place d'un comité de coordination des acteurs de la prise en charge.
- ❖ L'hébergement des auteurs dans le cadre d'un conventionnement avec :
 - Le SIAO 87
 - La plateforme nationale de recherche de solutions d'hébergement – Groupe SOS Solidarités.
- ❖ L'intégration du CPCA dans les instances déjà existantes dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales.

Le CPCA en Haute-Vienne (3/3)

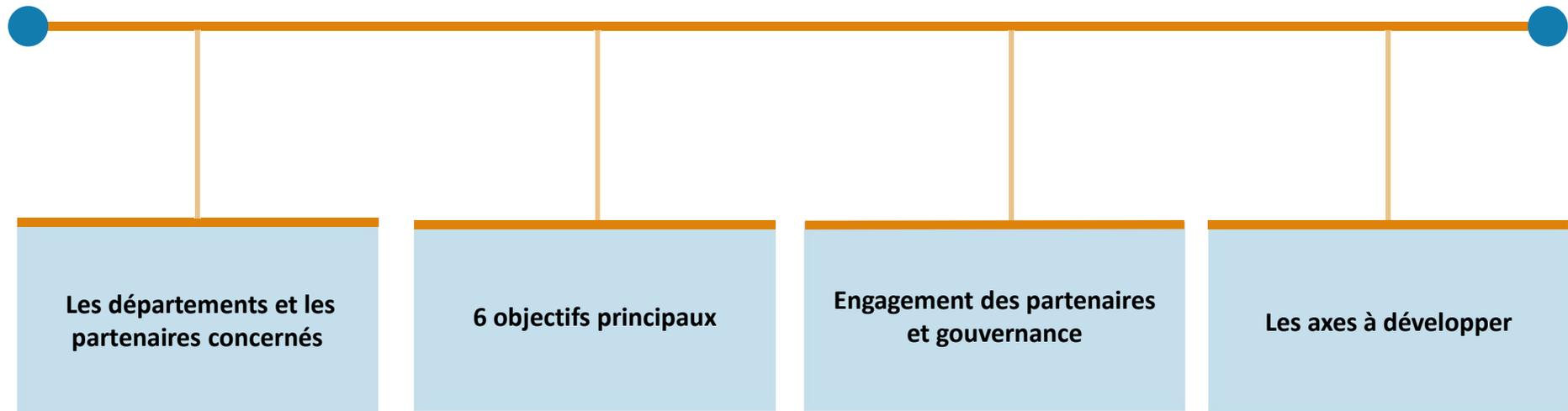
LES AXES À DÉVELOPPER EN TERMES D'OUTILS ET DE PROCESS



- ❖ Reconfiguration du fonctionnement et de l'organisation du service Mots Pour Maux.
- ❖ Redéfinition des circuits de prescription et d'orientation, en lien avec l'institution judiciaire et le SPIP 87.
- ❖ Construction du stage de responsabilisation ou de sensibilisation.
- ❖ Communication en direction des principaux acteurs et des usagers.
- ❖ Recherche de solutions pour l'hébergement dédié pour répondre aux exigences de l'institution judiciaire et aux besoins des auteurs.

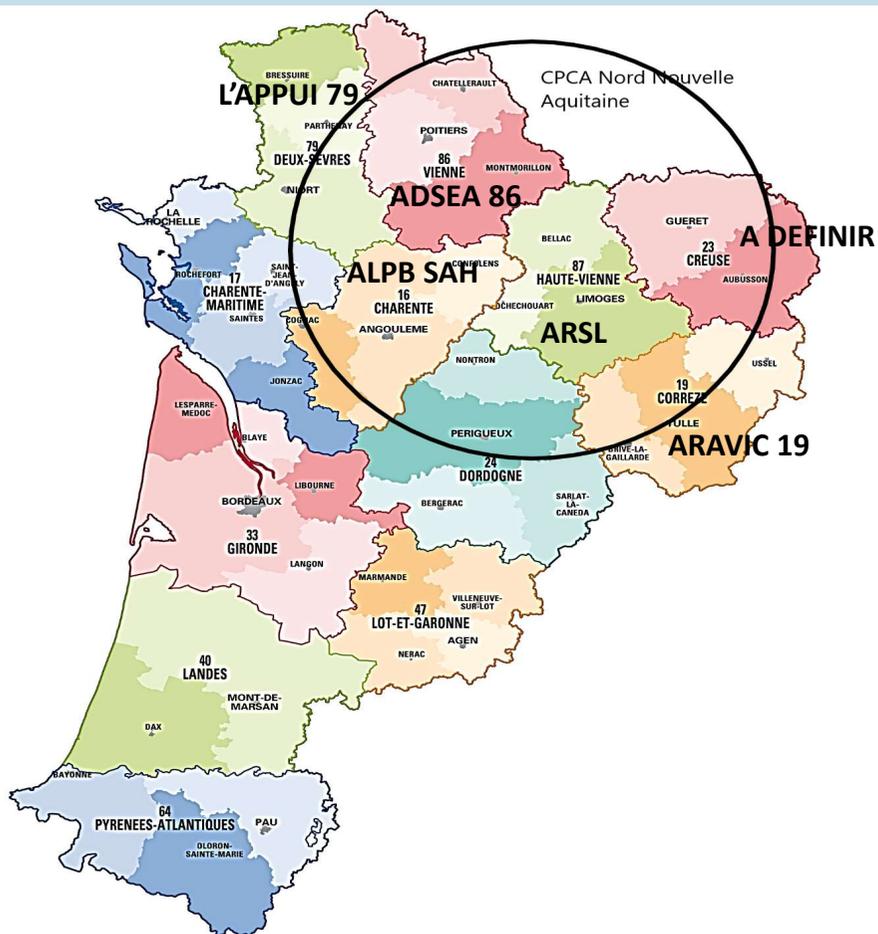
LE CPCA DANS SA DIMENSION INTERDEPARTEMENTALE :

A partir de l'année 2021



Le CPCA DANS SA DIMENSION INTERDEPARTEMENTALE

Carte des partenaires chargés de la mise en œuvre du cahier des charges



Le CPCA Nord Nouvelle Aquitaine, c'est :

- 6 départements d'intervention,
- Un porteur de projet (ARSL) chargé de la coordination des actions du CPCA sur les territoires,
- Une intervention qui s'appuie sur des partenaires locaux pour être au plus près des territoires via des conventions de partenariat (ARSL/partenaire).



L'Appui



Le CPCA DANS SA DIMENSION INTERDEPARTEMENTALE



Les départements concernés et les associations partenaires

PARTENAIRES CONVENTIONNES	En Corrèze : L'ARAVIC 19	En Charente : L'APLB	Dans les Deux-Sèvres: L'APPUI 79	Dans la Vienne: PRISM 86	Dans le Creuse: à définir
TRIBUNAL JUDICIAIRE	BRIVE	ANGOULÊME	NIORT	POITIERS	GUÉRET
MESURES EXERCÉES	<p>ESR / CJSE / EP / SME / Médiation Pénale</p> <p>Stages de sensibilisation sur les violences conjugales</p> <p>Partenaire « maison de soie »</p>	<p>C.J.S.E / ESR / EP / Médiation Pénale</p> <p>Enquêtes sociales et auditions d'enfants (JAF)</p> <p>Placement extérieur</p> <p>Hébergement en CHRS pour PPSMJ</p>	<p>ESR / EP / CJSE / Compo pénale et rappel à la loi</p> <p>Enquêtes sociales JAF et tutelles</p> <p>Divers stages dont responsabilisation contre les violences conjugales</p>	<p>ESR / EP / CJSE / Médiation pénale</p> <p>Divers stages, dont sensibilisation aux violences conjugales</p>	<p>A évaluer avec les acteurs</p>

Le CPCA DANS SA DIMENSION INTERDEPARTEMENTALE

6 OBJECTIFS PRINCIPAUX

- 1. La construction ou développement de réponses et de parcours pertinents et adaptés** aux réalités locales, dans le respect d'un socle interdépartemental commun :
 - Un accompagnement réflexif et de prévention de la délinquance à travers notamment le développement des stages de lutte contre les violences conjugales et le CJSE renforcé.
 - Un accompagnement favorisant l'accès aux soins (groupe de parole, prise en charge en addictologie, etc.)
 - Un accompagnement favorisant l'insertion sociale et professionnelle.
 - Une meilleure protection des victimes via l'accompagnement de l'éviction du conjoint violent sécurisé par des financements dédiés.
- 2. Le partage d'outils et de pratiques.**
- 3. La mise en place de formations interdépartementales.**
- 4. La mutualisation de certains moyens.**
- 5. Une évaluation du dispositif avec des indicateurs harmonisés.**
- 6. Développer des actions de recherche sur la question des auteurs de violences conjugales.**



Le CPCA DANS SA DIMENSION INTERDEPARTEMENTALE

ORGANISATION PARTENARIALE ET GOUVERNANCE

- ✓ Des engagements réciproques dans le cadre de la signature d'une convention entre l'ARSL, porteur du projet et chaque Associations partenaires sur les départements d'intervention.
- ✓ **Un porteur de projet** qui assure une coordination interdépartementale : **Direction Générale et Directeur de Pôle ARSL**
 - Coordination de la mise en œuvre des actions sur l'ensemble des territoires,
 - Transmission des compte-rendu financiers et d'activités aux financeurs,
 - Animation et convocation des comités,
 - Communication autour du CPCA en lien avec les actions partenaires.
- ✓ **Un comité de pilotage : (Etat, ARSL, Associations partenaires, ...)**
 - Garant de la mise en œuvre du cahier des charges national sur les territoires d'intervention,
 - Suivi et évaluation des actions,
 - Favorise les synergies au niveau interdépartemental.
- ✓ **Un comité de suivi : (Responsables et professionnels intervenants, partenaires institutionnels en lien avec le CPCA,...)**
 - Assure la mise en œuvre des orientations et le suivi de la plateforme,
 - Partage d'expériences et de pratiques professionnelles au niveau interdépartemental,
 - Propose des axes d'amélioration au comité de pilotage.



Le CPCA DANS SA DIMENSION INTERDEPARTEMENTALE

LES AXES A DEVELOPPER/CONSOLIDER EN TERMES DE PARTENARIAT



- ❖ Communication vers les partenaires et les acteurs institutionnels sur la création du CPCA : A partir de novembre 2020,
- ❖ Travaux préparatoires avec les principaux acteurs des départements concernés (prises de contacts et état des lieux) : A partir de décembre 2020,
- ❖ Elaboration et signature d'une convention de partenariat ARSL/associations partenaires : Une première visio-conférence aura lieu le 1^{er} décembre 2020 sur ce thème,
- ❖ Installation du comité de pilotage interdépartemental : 2^{ème} trimestre 2021,
- ❖ Installation du comité de suivi interdépartemental : 2^{ème} trimestre 2021.

Le CPCA DANS SA DIMENSION INTERDEPARTEMENTALE

LES AXES A DEVELOPPER/CONSOLIDER EN TERMES D'OUTILS ET DE PROCESS



1^{er} semestre 2021

- ❖ Identification des acteurs et des compétences dans la prise en charge des auteurs de violences conjugales (co-construction d'une cartographie sur chaque départements).
- ❖ Identification des pratiques, des modalités d'intervention et des circuits de prise en charge,
- ❖ Repérage des besoins non couverts ou des manques manifestes en termes de prise en charge,
- ❖ Elaboration de plans d'actions par département, dans la perspective d'élaboration des parcours de prises en charge : détermination des axes prioritaires et des moyens à y consacrer.

Rétroplanning



2020

- Reconfiguration de l'offre en Haute-Vienne.
- Consolidation du partenariat local.
- Présentation aux autorités mandantes.
- Mise en œuvre des parcours de prise en charge des auteurs.
- Travaux préparatoires avec les départements partenaires (cartographie).
- Signature des conventions de partenariat interdépartemental
- Communication et sensibilisation des partenaires

2021

- Installation d'un Comité de Pilotage interdépartemental.
- Mise en place d'un comité de suivi
- Identification des pratiques dans les départements partenaires.
- Recensement des besoins.
- Travail sur budgets départementaux
- Elaboration de plans d'actions par département.
- Optimisation des parcours de prise en charge existants ou mise en œuvre de nouvelles réponses.

2022

- Poursuite du travail engagé avec les partenaires.
- Evaluation des actions conduites par département.



Notre site internet :

www.arsl.eu

Nos pages sur les réseaux sociaux:



L'adresse du siège social:

11, rue de Dion Bouton – 87 280 LIMOGES

Contacts :

Claire Robert HAURY – Directrice Générale

claire.haury@arsl.eu – 06.22.21.62.33

Stéphane RAZGALLAH – Directeur de pôle

stephane.razgallah@arsl.eu – 07.86.93.86.14